

L'Artisanat : un secteur pérenne relevant le défi de la durabilité

L'Artisanat, qui compte désormais plus de 100.000 emplois doit naviguer à vue dans une mer d'incertitudes. Malgré cette hausse de l'emploi, ce secteur - plein d'ambition et d'innovation - souffre d'une pénurie chronique de main-d'œuvre. Cependant, plus que jamais, l'Artisanat a besoin de salariés qualifiés et motivés afin de faire face aux multiples défis structurels et conjoncturels. Sachant que la crise actuelle autour de la guerre d'Ukraine montre à quel point l'économie européenne est dépendante des énergies fossiles, il est essentiel de souligner le rôle important que l'Artisanat joue dans la décarbonisation de la société. En tant que consommateur d'énergie, le secteur doit, par ailleurs, augmenter son efficience énergétique et réduire son empreinte carbone pour atteindre ses objectifs sectoriels. Conjoncturellement, la situation demeure difficile face à une explosion des prix et l'absentéisme des salariés lié à la pandémie.

En 2021, l'Artisanat a bien résisté à la crise COVID-19

Malgré la crise sanitaire qui frappe de plein fouet la majorité des entreprises artisanales depuis mars 2020, l'Artisanat a réussi à augmenter son emploi, passant à plus de 102.500 personnes occupées (+4%). En 2021, ce secteur compte plus de 8.450 entreprises, soit une progression de plus de 430 unités ou de 5 %. Il faut cependant noter que les mesures de relance du Gouvernement luxembourgeois y ont joué un rôle non-négligeable. Si la pandémie a affecté toutes les branches de l'Artisanat, notamment à travers une perte de productivité, elle a particulièrement impacté les secteurs de l'alimentation et des soins à la personne.

De surcroît, le Covid a entraîné des effets secondaires, dont notamment une pénurie de certains matériaux comme le bois et les métaux et par ricochet une hausse importante de leurs prix.

Actuellement : en sus des effets « COVID-19 » ... la guerre d'Ukraine

A cela s'ajoute un contexte inflationniste au regard des tensions sur la scène internationale avec une hausse exceptionnelle des coûts énergétiques et des prix de divers matériaux, affligeant dès lors un coup dur supplémentaire aux entreprises.

Beaucoup d'entreprises se sentent ainsi prises entre le marteau et l'enclume alors qu'elles sont directement affectées par l'augmentation des prix de leurs intrants et indirectement par la pression que l'inflation exerce sur les frais de personnel, transmise à travers le mécanisme de l'indexation.

L'Accord tripartite visant à moduler l'échelle mobile des salaires offre une sécurité importante en termes de planification budgétaire et donne ainsi une bouffée d'oxygène aux entreprises qui sont encore fragilisées par la pandémie, tant au niveau de leur trésorerie que de leurs réserves financières.

Cette crise montre aussi l'importance d'une transition énergétique accélérée afin de réduire la dépendance par rapport aux produits énergétiques fossiles et de maîtriser ainsi les coûts.

Acteur et consommateur : le double rôle des entreprises artisanales dans la lutte contre le changement climatique

L'Artisanat avec notamment le secteur de la construction est un acteur important dans la décarbonisation de la société (ménages, entreprises, pouvoirs publics), mais le secteur est également contraint à se décarboniser d'ici 2030 pour atteindre ses objectifs sectoriels.

Les résultats d'une enquête de la Chambre des Métiers menée au 3^e trimestre 2021 montrent que les entreprises artisanales utilisent encore largement les énergies fossiles. Même si beaucoup d'entre elles sont intéressées à améliorer leur empreinte carbone, il existe un besoin élevé en conseil et en guidance.

Dans ce contexte, la Chambre des Métiers salue l'introduction du Pacte climat pour entreprises qui vise à accompagner les entreprises sur leur chemin de la décarbonisation et à faciliter les échanges trans-sectoriels. Elle se félicite également des aides annoncées dans le cadre de la tripartite, dont notamment le programme « Fit4Sustainability » et le nouveau système de vouchers à hauteur maximale de 5.000 € pour des conseils en énergie par des conseillers homologués.

Le ministre des Classes moyennes, Lex Delles, a souligné, lors de son intervention, que « la décarbonisation de nos entreprises doit être considérée comme une opportunité afin de réduire la dépendance par rapport aux produits énergétiques fossiles et de protéger le climat et l'environnement. Ce constat vaut particulièrement pour le secteur de l'Artisanat qui joue un rôle clé dans ce contexte. En effet, les entreprises artisanales ont une double fonction : d'une part, elles peuvent décarboniser leurs processus internes et, d'autre part, elles contribuent de manière significative à la transition énergétique de notre société à travers leur travail, par exemple grâce à des constructions et des rénovations à haute performance énergétique. Le gouvernement est aux côtés des petites et moyennes entreprises et les accompagne dans leur processus de transformation durable à travers des mesures de soutien efficaces et ciblées. Il subventionne notamment un conseil sur mesure analysant les sources énergétiques utilisées et le potentiel d'économie des entreprises. Cette analyse sera financée à travers un voucher pris en charge à 100% jusqu'à un montant de 5.000 euros. Une telle mesure d'aide est d'ailleurs particulièrement bénéfique pour les petites et moyennes entreprises. »

Vers un Artisanat durable

Sur la toile de fond de perspectives économiques incertaines, seule une approche durable et énergétiquement efficace rendra pérenne les activités des entreprises artisanales. A côté d'une utilisation efficiente en énergie (renouvelable), l'Artisanat se doit de s'améliorer dans plusieurs domaines. La digitalisation des processus internes permet aux entreprises d'augmenter leur productivité et de rester compétitives. L'investissement en continu dans les compétences des collaborateurs est primordial afin de rester en phase avec les sauts technologiques qui surgissent dans des laps de temps de plus en plus courts.

Ainsi, la Chambre des Métiers compte sur le Gouvernement pour continuer à seconder les entreprises artisanales sur leur chemin vers un Artisanat durable.

Luxembourg, le 26 avril 2022

Communiqué par la Chambre des Métiers

